

Des évaluateurs présents sur
l'ensemble du territoire Alsace-Moselle



evadopa

Siège social:
9 rue de Guebwiller
68000 COLMAR

<http://www.evadopa.fr>



Pour contacter nos évaluateurs

dans le Bas-Rhin et en Moselle : 03 69 22 76 00
dans le Haut-Rhin : 03 89 20 79 47
groupelement.evadopa@gmail.com

971 5423 A - 01/2020



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent avec



evadopa

Évaluation Accompagnement à Domicile des Personnes Âgées



Présentation d'EVADOPA

Le groupement **EVADOPA** est issu d'une collaboration entre 2 régimes de retraite :

- ✓ la **CARSAT Alsace Moselle**
(Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)
- ✓ la **MSA d'Alsace**
(Mutualité Sociale Agricole)

EVADOPA est une structure d'évaluation
(et non une association d'aide à domicile).

Sa mission principale :

Évaluer vos besoins afin de faciliter votre maintien à domicile dans les meilleures conditions.



Le rôle des évaluateurs

Suite à votre demande, votre caisse de retraite mandate nos évaluateurs pour une visite à domicile. Une fois le rendez-vous fixé, ils se déplacent chez vous pour échanger et évaluer vos besoins au quotidien.

Une **participation financière de votre caisse de retraite** peut être demandée pour :

- ✓ L'aide à domicile (ménage, linge, aide aux courses...)
- ✓ Le portage de repas à domicile
- ✓ L'installation et/ou l'abonnement à la téléassistance
- ✓ L'achat d'équipements techniques (barre d'appui, siège de bain...)
- ✓ Des travaux d'adaptation de votre logement...

Par ailleurs l'évaluateur a également un rôle d'**information, de conseil et de prévention**. Il peut vous conseiller sur :

- ✓ L'alimentation
- ✓ La mémoire
- ✓ L'activité physique
- ✓ L'aménagement de votre logement
- ✓ Les activités proches de chez vous...

Notre fonctionnement

L'évaluation porte sur plusieurs axes :

- ✓ Votre situation sociale et familiale
- ✓ Votre état de santé
- ✓ Votre autonomie
- ✓ Votre logement (sous réserve de votre accord, une visite de votre logement sera effectuée dans le respect de votre vie privée)

Pour finir, l'évaluateur peut vous proposer un Plan d'Accompagnement Personnalisé qui sera transmis à votre caisse de retraite. Après examen par celle-ci, une notification de décision vous sera envoyée par courrier. Si une prise en charge vous est accordée, elle aura une durée limitée.

A son terme ou lors d'un changement de situation, vos besoins pourront être réexaminés.